Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 022-212203632-20260321-DEL2026_02_01-DE

République Française
Département des Côtes d'Armor
Date de la convocation : Mardi 17 mars 2026

Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal du samedi 21 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le samedi vingt-et-un mars à 11 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de TRELEVERN, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la petite salle de la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Denis LE ROUX, le doyen des conseillers municipaux.

Etaient présents : BERTINOTTI Dominique, SILVERT Julien, GUILLOU Anne Hélène, ADAM Dimitri, MEUNIER Martine, QUEGUINER Yannick, BROCKAERT Martine, LE ROUX Denis, FLEURY Bernard, BEC Bernard, CARMILLAT Brigitte, ROUSSEAU Joseph.

Absents excusés : ARNAUD-STROJNY Karine donne pouvoir à QUEGUINER Yannick,
LE BRIS Gaëlle donne pouvoir à SILVERT Julien,
MECHLING Yohann donne pouvoir à ADAM Dimitri.

Secrétaire de séance : Julien SILVERT.

Membres en exercice	15
Membres présents	12
Nombre de procurations	3

DEL2026-02-01
Objet : Election du maire

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1er tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 3

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 12

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 022-212203632-20260321-DEL2026_02_01-DE

Majorité absolue : 8

A obtenu :

- Mme BERTINOTTI Dominique – 12 (douze) voix.

Fait et délibéré à TRELEVERN, les jour, mois et an précités.
Pour extrait conforme au registre,
Le Président de séance,



